



<b>Catégories d'hébergements</b>	<b>Tarifs</b>
<b>Palaces</b>	<b>4,00 €</b>
<b>Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles</b>	<b>3,00 €</b>
<b>Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles</b>	<b>2,00 €</b>
<b>Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles</b>	<b>1,50 €</b>
<b>Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles</b>	<b>0,90 €</b>
<b>Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes</b>	<b>0,75 €</b>
<b>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures</b>	<b>0,55 €</b>
<b>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance</b>	<b>0,20 €</b>
<b>Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air</b> Calcul applicable : 0,05 X (montant total de la nuitée HT ÷ nombre total de personnes) = Prix par adulte et par nuit X nombre d'adultes X nombre de nuits Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite de 2,30 €.	<b>5,00 %</b>